

COMPTE-RENDU

« EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT : ENJEUX ET DEFIS »

Conférence du 2 juillet 2013 - Espace Hamelin

Le Cabinet d'Avocats SAMMAN, basé à Bruxelles et Paris, spécialisé en Regulatory/Policy notamment sur les problématiques relatives à l'énergie et au logement, a organisé une table ronde sur l'« Efficacité énergétique dans le logement : enjeux et défis » le mardi 2 juillet 2013 à l'Espace Hamelin dans le XVIème arrondissement de Paris.

SYNTHESE DES DISCUSSIONS



Débat du 2 juillet 2013,
Espace Hamelin

Le débat a réuni pendant 2 heures, dans une ambiance très constructive, les représentants des parties prenantes les plus importantes de l'efficacité énergétique dans le logement (consommateurs, artisans du bâtiment, énergéticiens, pouvoirs publics nationaux et locaux...) et notamment **Françoise Thiébault**, Secrétaire Générale des associations familiales laïques de Paris et membre du Conseil Supérieur de l'Energie, **Bruno Bensasson**, Directeur GDF SUEZ Energie France, **Jacques Bucki**, Maire de Lambesc, Vice-président de la Communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence et représentant de l'Association des Maires de France

(AMF) au sein du collège des élus locaux et du comité de liaison du débat décentralisé dans le cadre du débat national sur la transition énergétique (DNTE), **Jérôme Gatier**, Directeur du comité stratégique du plan bâtiment durable, **Patrice Geoffron**, Docteur en Sciences Économiques, agrégé des facultés de droit et de sciences économiques, Professeur et Directeur du laboratoire d'économie de l'Université Paris-Dauphine (LEDa), **Thierry Le Boucher**, Directeur stratégie commerce du groupe EDF et **Patrick Liébus**, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Les échanges étaient modérés par **Thaima Samman**, avocate associée du Cabinet d'avocats SAMMAN.

Un consensus a rapidement émergé sur deux constats : le changement de paradigme énergétique - il faut maintenant s'habituer à gérer la cherté et la rareté de l'énergie qui était abondante et bon

marché pendant la plus grande partie du XXème siècle - et l'immense gisement d'économie d'énergie qui pourrait être exploité par une rénovation énergétique massive des logements sous réserve d'une politique d'incitation efficace et intelligente.

Les intervenants ont également tous considéré que les objectifs ambitieux fixés, en matière de rénovation de l'habitat existant, par le Président de la République au cours de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, n'étaient pas atteignables en l'état (pour rappel, seules 200 000 rénovations ont pu être réalisées en 2012).

Première cause du retard pris par rapport aux objectifs fixés, le manque d'incitation à faire réaliser des travaux coûteux aux ménages, notamment dans un contexte de crise économique.

Les intervenants, dans leur ensemble, ont en particulier souligné le manque d'adéquation des outils de financement existants (certificats d'économie d'énergie, éco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt développement durable) à la problématique posée, notamment en raison de leur trop grande complexité pour les ménages : « *On a mis en place de grosses machines que le consommateur ne connaît pas. On voit très bien que peu de certificats d'économie d'énergie sont en lien direct avec le consommateur. C'est certes un dispositif très élaboré mais je ne pense pas que les opérateurs historiques ont noté une quelconque efficacité. En outre, cela a un coût qui sera acquitté au final par le consommateur... Les dispositifs existants n'ont pas réussi à rendre le consommateur acteur de ses économies d'énergie.* » (**Françoise Thiébault**) ; « *Je partage le constat qui est fait. Il est clair que le système des certificats d'économie d'énergie fonctionne avec des clients professionnels avertis et préparés. Par contre, sur le ménage qui veut faire des travaux, on n'a pas réussi à le convaincre de faire réaliser des travaux d'économie d'énergie...* » (**Thierry Le Boucher**) ; « *Il y a des outils sur lesquels on a repéré des soucis d'application et les propositions sont sur la table. Pour les certificats d'économie d'énergie, l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt développement durable, il faut développer une communication et une pédagogie pour les rendre plus accessibles aux ménages, aux artisans et aux banquiers, et aussi les faire converger entre eux sur le plan des critères techniques* » (**Jérôme Gatier**) ; « *Il faut des outils de financement à la hauteur. On n'a pas des moyens à la hauteur des ambitions. Les banques doivent aussi aider au financement des entreprises. Elles ne jouent pas leur rôle. Les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions. On a trop fonctionné par effets d'annonce et tous ces dispositifs sont difficilement compréhensibles par nos clients or, l'artisan, qui rentre chez son client, joue aussi un rôle de conseil. Nous réclamons pour notre secteur la TVA à 5 % pour toutes les activités du bâtiment. C'est une mesure efficace et facilement compréhensible par les ménages. On ne comprend pas pourquoi il y a une telle exigence à l'égard des entreprises alors qu'en face les choses ne sont pas mises en place...* » (**Patrick Liébus**) ; « *La gamme d'outils de financement existante n'est visiblement pas suffisante pour atteindre le rythme souhaité de rénovations* » (**Bruno Bensasson**).

Les intervenants ont ensuite présenté leurs propositions et se sont accordés sur les éléments indispensables à la résolution de l'équation posée : crédibilité, simplicité, proximité et confiance. Trop peu présents dans les mécanismes de financement actuels, ces éléments pourraient être mis en place par le biais d'un guichet unique (**Jacques Bucki, Jérôme Gatier**) organisé par les collectivités locales et/ou par la mise en place d'un « *parcours rénovation* » mobilisant l'ensemble des acteurs (collectivités, énergéticiens, filière) et concentré sur les logements les plus énergivores. Le « *parcours* » débiterait par la réalisation d'un audit approfondi du logement, assorti de

recommandations de travaux adaptées aux besoins et au budget du ménage. « *Les énergéticiens sont prêts à financer cet audit, en substitution de leurs obligations de certificats d'économie d'énergie en chauffage individuel privé* » (**Bruno Bensasson**).

L'ensemble du panel a ainsi plaidé pour une véritable montée en puissance du rôle des collectivités territoriales afin de rassurer et d'accompagner le consommateur (en tenant compte du statut d'occupation et de l'état du logement) dans ses démarches d'information tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique : « *La solution attendue nécessite aujourd'hui la présence de la collectivité qui est là pour rassurer. Il faut que celle-ci puisse intervenir avec des outils adaptés pour résoudre les problèmes constatés ce matin.* » (**Jacques Bucki**).

La nécessité d'une meilleure formation des professionnels du bâtiment a également été soulignée afin de proposer une gamme élargie d'offres et de redonner aux ménages la visibilité et la confiance dont ils ont besoin pour décider de la réalisation des travaux de rénovation : « *Il faut que les gens soient capable de mesurer les économies en euros qu'ils peuvent faire. Cela veut dire qu'il faut s'engager là-dessus et leur proposer des travaux qui permettront d'y arriver.* » (**Françoise Thiébault**) ; « *Il est vrai que les objectifs sont très ambitieux mais nous ne pourrons les tenir que si nous sommes formés et si on nous en donne les moyens. Notre organisation avait, de ce point de vue, largement anticipé les mesures du Grenelle en créant dès 2007 la marque « Eco-artisan »* » (**Patrick Liébus**).

Enfin, les intervenants ont souligné le fait qu'un prix « *juste* » de l'énergie, reflétant davantage les coûts, pourrait aider les ménages à prendre conscience qu'ils ont tout intérêt à faire le choix de l'optimisation énergétique.

Le respect de toutes ces conditions sera, selon les intervenants, la clé de l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement en matière de transition énergétique.

* * * * *

PREMIERE PARTIE DE LA DISCUSSION : « *ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES ACTUELLES DE RENOVATION* »

Patrice Geoffron a entamé les débats en rappelant que l'efficacité énergétique dans le logement constitue un enjeu de tout premier ordre¹, les objectifs européens et français en matière énergétique ne pouvant être atteints par la seule maîtrise de l'offre et la mise en place de filières bas carbone.

Cette problématique a aussi des conséquences sur la cohérence globale du système énergétique, notamment électrique : l'efficacité énergétique, en raison de la réduction mécanique de la quantité d'énergie consommée, est amenée à jouer un rôle majeur dans l'atténuation du phénomène de « pic

¹ Rappel : d'après les chiffres 2012 de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 44% de l'énergie finale consommée en France l'est dans le cadre des bâtiments résidentiels et tertiaires.

» ainsi que dans la gestion du réseau électrique, aujourd'hui complexifiée par l'intégration progressive d'énergies intermittentes (électricité durable produite par le photovoltaïque, l'éolien,...).

Les enjeux économiques liés à l'énergie ne doivent pas non plus être oubliés : d'après la Commission européenne, les Européens pourraient économiser 200 milliards d'euros/an sur leurs dépenses énergétiques d'ici 2020 si les objectifs de l'Union européenne en matière d'efficacité énergétique sont atteints, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) estimant les économies possibles à 400 milliards d'euros/an d'ici l'horizon 2035. Si la France était en mesure de capter 10% de cette manne, elle réduirait la précarité énergétique, augmenterait la compétitivité des entreprises et accroîtrait ses marges de manœuvre pour financer ses dépenses de santé, de retraite, etc.

Enfin, la dépendance grandissante des économies européennes vis-à-vis des énergies fossiles, à l'inverse des Etats-Unis, fait peser des menaces sur la sécurité d'approvisionnement, ce qui rend les efforts de maîtrise de la demande tout à fait cruciaux : c'est dans cette perspective également que doivent être resitués les efforts d'efficacité dans le bâtiment.

Patrice Geoffron a souligné cependant le fait que, si les objectifs de l'Union européenne relatifs à la réduction de l'empreinte carbone et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique seront vraisemblablement remplis d'ici l'horizon 2020, la question de l'efficacité énergétique, notamment dans le logement, reste problématique pour les Etats membres : la situation en Allemagne et en Angleterre ne serait pas vraiment meilleure qu'en France, malgré les nombreux dispositifs mis en place.

Cette difficulté aurait de nombreuses causes dont l'hétérogénéité du parc de logements (différences liées à la géolocalisation, aux caractéristiques techniques et thermiques, à la nature individuelle ou collective...), à la difficile perception des enjeux par les consommateurs (ou à la complexité du calcul économique qui s'y rapporte) et au manque de professionnels qualifiés. En outre, la crise économique impacte la capacité de l'Etat et des ménages à dégager les ressources pour financer les travaux de rénovation. En ordre de grandeur, il faut considérer que 10 milliards, par année, d'euros seront nécessaires pour tenir l'objectif défini par le Président de la République de 500 000 rénovations thermiques et cela, sans doute, pendant les 2 prochaines décennies.

Patrice Geoffron a enfin suggéré de prioriser l'efficacité énergétique en terme d'euros publics investis et de répondre aux problématiques liées à la formation des professionnels du bâtiment et des certificateurs ainsi qu'à l'accompagnement du consommateur dans ses démarches. Il a enfin insisté sur l'importance du rôle des collectivités locales en matière d'efficacité énergétique, ces dernières étant les mieux à même de permettre une rencontre effective entre l'offre et la demande et d'augmenter le nombre de rénovations.

Jérôme Gatier est revenu sur le chemin parcouru depuis le Grenelle de l'environnement. Si l'année 2012 s'est révélée décevante en termes de rénovations énergétiques avec seulement 200 000

logements rénovés², les professionnels commencent à s'intéresser à ce marché, les consommateurs prennent de plus en plus conscience du poids de l'énergie dans leurs dépenses quotidiennes et l'on assiste à une véritable vague d'innovation technologique dans le secteur, points très positifs pour le Directeur du Comité stratégique du Plan bâtiment Durable.

Jérôme Gatier a attribué le retard pris par rapport aux objectifs fixés à la conjoncture économique difficile, au manque de discours politique au moment de la campagne présidentielle de 2012 ainsi qu'aux difficultés d'application des mécanismes de financement existants : « *Il y a des outils sur lesquels on a repéré des soucis d'application et les propositions sont sur la table. Pour les certificats d'économie d'énergie, l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt développement durable, il faut développer une communication et une pédagogie pour les rendre plus accessibles aux ménages, aux artisans et aux banquiers, et aussi les faire converger entre eux sur le plan des critères techniques* ».

Tout comme **Patrice Geoffron**, il a considéré que le chantier de l'efficacité énergétique est une priorité compte tenu de ses conséquences en termes d'emploi, de pouvoir d'achat, d'indépendance énergétique et d'impact sur la balance commerciale française. Les impacts positifs en termes de santé publique commencent aussi à être mis en évidence.

Selon lui, il faut inciter le consommateur à enclencher les travaux par une mise en valeur des bienfaits concrets de la rénovation (confort accru, hausse de la valeur du bien, embellissement du logement, baisse de la facture d'énergie...).

DEUXIEME PARTIE DE LA DISCUSSION : « EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT : RETOURS D'EXPERIENCE »

Françoise Thiébault a regretté la trop grande opacité du secteur de l'énergie pour les consommateurs, « *la plupart d'entre eux n'étant pas polytechniciens* ». Selon elle, un trop grand nombre des usagers concernés, notamment les locataires, restent tenus à l'écart de ces questions en raison de leur impossibilité juridique de contraindre les propriétaires à réaliser les travaux de rénovation énergétiques et, pour des raisons économiques, de rénover leur logement eux-mêmes³.

Elle s'est ensuite déclarée en accord avec **Jérôme Gatier** sur le manque d'adéquation des mécanismes de financement existants (certificats d'économie d'énergie, éco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt développement durable) avec la problématique posée, notamment en raison de leur trop grande complexité pour les ménages : « *On a mis en place de grosses machines que le consommateur ne connaît pas. On voit bien que très peu de certificats d'économie d'énergie sont en lien direct avec le consommateur. C'est certes un dispositif très élaboré mais je ne pense pas que les opérateurs historiques ont noté une quelconque*

² A noter que le Président de la République a relevé les objectifs à 500 000 logements rénovés/an au cours de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012.

³ D'après les chiffres fournis par l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), dans son "Etat d'avancement mensuel du programme Habiter mieux" de mai 2013, le montant moyen des travaux est d'environ **13 000 €** lorsque le gain énergétique est **inférieur à 35 %** et de près de **30 000 €** lorsque le gain est **supérieur à 50 %**.

efficacité. En outre, cela a un coût qui sera acquitté au final par le consommateur. Les dispositifs existants n'ont pas réussi à rendre le consommateur acteur de ses économies d'énergie ».

Enfin, elle a plaidé pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation des usagers (locataires/propriétaires) aux enjeux de l'énergie et a fortement découragé le recours à des mécanismes compliqués dont les coûts de fonctionnement devront être *in fine* assumés par les ménages via une hausse de la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

Patrick Liébus a confirmé la stagnation du nombre de rénovations énergétiques dans les logements : en 2012, le nombre de travaux n'a augmenté que de 0,5% alors que ce chiffre était supérieur de 4 points l'année précédente. L'efficacité énergétique constituant l'une des activités porteuses d'un secteur du bâtiment en récession (activité en baisse de 3% en 2012), il a insisté sur l'importance de mettre en place une véritable politique publique en faveur de l'optimisation de l'énergie dans le logement.

Pour lui, les actions déjà mises en œuvre souffrent d'un manque criant de visibilité pour les entreprises et leurs clients, les dispositifs actuels d'incitation aux travaux voyant leurs conditions d'application continuellement modifiées. Enfin, **Patrick Liébus** a insisté sur le rôle d'accompagnement et de conseil des entreprises du bâtiment auprès des ménages avant de souligner l'incapacité des outils de financement à faire augmenter le nombre de rénovations : « *Il faut des outils de financement à la hauteur. On n'a pas des moyens à la hauteur des ambitions. Les banques doivent aussi aider au financement des entreprises. Elles ne jouent pas leur rôle. On a trop fonctionné par effets d'annonce et tous ces dispositifs sont difficilement compréhensibles par nos clients or, l'artisan, qui rentre chez son client, joue aussi un rôle de conseil. Nous réclamons pour notre secteur la TVA à 5 % pour toutes les activités du bâtiment. C'est une mesure efficace et facilement compréhensible par les ménages. On ne comprend pas pourquoi il y a une telle exigence à l'égard des entreprises alors qu'en face les choses ne sont pas mises en place...* ».

Bruno Bensasson est tout d'abord revenu sur l'importance particulière du facteur économique pour le consommateur en matière d'énergie : les ménages ne procéderont pas aux travaux de rénovation énergétique s'ils ne sont pas convaincus que ces derniers auront un impact visible sur leur consommation finale et, par conséquent, sur leur facture. C'est la raison pour laquelle les efforts devaient être, selon lui, tournés en priorité vers les logements les plus énergivores.

Il a ensuite plaidé pour une meilleure coordination des acteurs, des collectivités territoriales et de l'Etat afin de donner la meilleure information possible au consommateur, cette dernière pouvant être délivrée dans le cadre de guichets uniques locaux. Il a également considéré que « *la gamme d'outils de financement existante n'est visiblement pas suffisante pour atteindre le rythme souhaité de rénovations* ».

Bruno Bensasson est enfin revenu sur les prix de l'énergie en France : ces derniers, bien que considérés comme très élevés par les usagers, sont à un niveau trop bas pour couvrir les coûts de production et inciter les ménages à rénover leur logement afin de faire baisser leurs consommations et leur facture. Un « *juste prix de l'énergie* » est donc nécessaire. **Bruno Bensasson** a souligné qu'il était naturel que les consommateurs paient le vrai prix à condition que la précarité soit bien traitée, notamment via les tarifs sociaux. Il a résumé ainsi les conditions à remplir pour atteindre les

objectifs en termes de logements rénovés : il faut que les usagers soient « *mieux informés, mieux coordonnés et mieux incités* ».

Thierry Le Boucher a exprimé son accord avec le constat fait par les autres intervenants sur le manque d'efficacité des outils de financement existants, notamment les certificats d'économie d'énergie : « *Je partage le constat qui est fait. Il est clair que le système des certificats d'économie d'énergie fonctionne avec des clients professionnels avertis et préparés. Par contre, sur le ménage qui veut faire des travaux, on n'a pas réussi à le convaincre de faire réaliser des travaux d'économie d'énergie...* ».

Pour remplir les objectifs fixés par le gouvernement, il faut partir, selon lui, du consommateur : ce dernier a besoin d'être informé et rassuré sur l'opportunité des travaux de rénovation ainsi que sur la qualité d'exécution de ces derniers (aujourd'hui, les offres des professionnels du bâtiment sont multiples et de qualité très variable, ce qui ne peut qu'encourager la défiance de l'utilisateur). Les éléments clés de la réussite seront donc « *la crédibilité, la confiance et l'objectivité* ».

Pour répondre à ces besoins, **Thierry Le Boucher** a proposé la mise en place d'un « *passport rénovation* », document standardisé, devant permettre au consommateur de connaître les gestes d'efficacité énergétique éventuellement réalisables dans son logement ainsi que les économies d'énergies possibles à confort équivalent. La mise en œuvre de ce passeport impliquera l'ensemble des parties prenantes (énergéticiens, établissements de crédit, professionnels du bâtiment, collectivités territoriales, etc...) avec un effort de chacune d'entre elles dans son champ de compétence particulier et ce, au bénéfice de l'utilisateur. Le fournisseur d'énergie devra y prendre toute sa place parce qu'il doit accompagner son client dans la durée.

Enfin, il a mis en valeur le rôle majeur que les collectivités territoriales devront être amenées à jouer afin de répondre au plus près du terrain à la diversité des situations d'habitation.

TROISIEME PARTIE DE LA DISCUSSION : « *EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT : COMMENT REMPLIR LES OBJECTIFS ?* »

Jacques Bucki a mis en avant le rôle-clé des collectivités territoriales dans l'atteinte des objectifs liés à l'efficacité énergétique : « *La solution attendue nécessite aujourd'hui la présence de la collectivité qui est là pour accompagner et rassurer. Il faut que celle-ci puisse intervenir avec des outils économiques, juridiques et techniques adaptés pour résoudre les problèmes constatés ce matin, comme le guichet unique inauguré à Lambesc par Madame la Ministre, le 15 avril dernier* ».

Il a évoqué l'expérience qu'il a mise en place dans sa ville de Lambesc : « *Nous avons mis en place un service public de la performance énergétique avec un animateur de territoire, conseiller à la rénovation, et ce guichet unique. Ce dernier répond à tous les problèmes que j'ai entendus aujourd'hui : il donne des explications au client, le rassure, l'aide à choisir son entreprise, à trouver son financement, etc. En quelques semaines, nous avons vu exploser le nombre de demandes et de chantiers* ».

Il a également évoqué son schéma d'« *économie circulaire* » permettant aux collectivités de produire de l'énergie renouvelable, de tirer des bénéfices optimaux sur le plan financier, de faire émerger des synergies avec les autres parties prenantes de la transition énergétique, de créer des emplois et de financer le guichet unique précédemment évoqué.

Patrice Geoffron est à nouveau intervenu pour souligner à son tour plusieurs des points abordés par les autres intervenants. Il s'est ainsi déclaré en faveur de la mise en place d'un guichet unique, du respect d'une certaine continuité de l'action publique afin de donner aux professionnels du bâtiment et à leurs clients une meilleure visibilité à moyen et long terme et de prix de l'énergie plus « *réalistes* » et plus représentatifs des coûts.

Jérôme Gatier a également apporté son soutien au principe du guichet unique même s'il considère que la répartition précise des rôles entre les différentes parties prenantes reste à définir dans le détail ainsi que les mesures de mise en place d'un véritable travail de sensibilisation des élus sur leurs responsabilités en matière d'efficacité énergétique.

Il a également plaidé pour une transition de « *père de famille* » entre les outils actuels et futurs de financement (référence à la mission « *Financement de la rénovation thermique des logements privés* », confiée par le gouvernement à la Caisse des Dépôts et pilotée par Pierre Ducret) ; d'autres pays⁴ ayant fait l'erreur de vouloir aller trop vite. Les logements à cibler ne sont pas nécessairement les plus énergivores mais ceux dont les propriétaires sont volontaires pour mener une rénovation : nous sommes en phase d'émergence du marché de la rénovation énergétique et toutes les personnes motivées doivent être soutenues.

Jérôme Gatier a également souligné la nécessité d'une montée en compétence des professionnels du bâtiment, l'officialisation récente de l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2014, de l'éco-conditionnalité étant, d'après lui, un pas important dans la bonne direction. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'une véritable synergie entre les différentes parties prenantes.

Françoise Thiébault, a approuvé l'idée d'une augmentation raisonnable du prix de l'énergie afin d'inciter les opérateurs à investir dans de nouveaux moyens de production à condition de mettre en place, dans le même temps, un mécanisme de compensation à l'intention des consommateurs. On éviterait ainsi de trop alourdir la facture des ménages et de donner une mauvaise image de la transition énergétique.

Elle a ensuite proposé d'instaurer une taxe sur les revenus fonciers, dont le produit financerait les activités de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH), afin d'inciter les propriétaires à rénover le logement loué ; la réalisation de travaux pouvant être une cause d'exonération de cette nouvelle taxe. Le déploiement des compteurs communicants (Linky) serait également d'après elle un moyen d'aider les usagers à faire des économies d'énergie.

⁴ Exemple de l'Angleterre avec le Green deal.

Françoise Thiébault s'est montrée très intéressée par l'idée du guichet unique animé par les collectivités territoriales même s'il restera à régler la question du partage des données personnelles des usagers entre les différentes parties prenantes. Elle a également fait référence à certaines initiatives telles que « *Précariter* » d'EDF (outil statistique permettant de détecter où se trouvent les quartiers souffrant le plus de la précarité énergétique) avant de souligner la nécessité d'une formation des professionnels du bâtiment en raison notamment du besoin des consommateurs d'être informés de façon claire et objective sur l'impact des travaux de rénovation : « *Il faut que les gens soient capables de mesurer les économies en euros qu'ils peuvent faire. Cela veut dire que les professionnels doivent s'engager là-dessus et leur proposer des travaux qui permettront d'y arriver.* »

Patrick Liébus a fait plusieurs propositions afin de relancer le nombre de rénovations : application du taux minoré de TVA de 5% aux travaux de rénovation dans les logements privés, mise en place d'un prêt standardisé à taux fixe et ouvert à tous, meilleur fléchage des certificats d'économie d'énergie afin de s'assurer que ceux-ci débouchent bien sur des travaux et instauration d'un guichet unique pour informer et rassurer les consommateurs sans obligation de fléchage vers les entreprises .

Il a également plaidé pour une meilleure coordination des parties prenantes, la fin du « *tout obligatoire* » à l'encontre des entreprises en raison de son effet contreproductif et pour une mise en valeur des compétences des entreprises en évitant de multiplier les sigles de qualité au risque de perdre le consommateur.

Les énergéticiens présents ont approuvé les idées développées par les intervenants précédents sur les objectifs et se sont félicités du consensus dégagé sur la nécessité d'une bonne information du consommateur, d'une meilleure coordination autour d'un guichet unique et d'un signal prix raisonnable. Si la question du financement reste primordiale, ils ont aussi plaidé pour une meilleure coordination entre les parties prenantes. Celle-ci pourrait passer par la mise en place d'un « *parcours rénovation* » mobilisant l'ensemble des acteurs (collectivités, énergéticiens, filière) et concentré sur les logements les plus énergivores. Le « *parcours* » débiterait par la réalisation d'un audit approfondi du logement, assorti de recommandations de travaux adaptées aux besoins et au budget du ménage. Selon **Bruno Bensasson**, « *les énergéticiens sont prêts à financer cet audit, en substitution de leurs obligations de certificats d'économie d'énergie en chauffage individuel privé* ».

Jacques Bucki a insisté sur l'importance de la relation de confiance citoyens-collectivité. Malheureusement, la volonté des élus est freinée par le manque de compétences sur les plans technique, juridique et financier. Il a également plaidé pour la création d'établissements publics régionaux de l'énergie pour aider les collectivités à agir, d'un service public de l'énergie dans les groupements de commune et d'un guichet unique réunissant l'ensemble des acteurs.

Enfin, il s'est dit favorable à la proposition de **Patrick Liébus** relative au taux de TVA à 5% sur tous les travaux de rénovation comportant de la rénovation énergétique avec changement d'étiquette, à l'instauration d'une valeur plancher pour les certificats d'économie d'énergie, à la simplification des aides et à la mise en place d'un « *CONSUEL thermique* » dans le bâtiment.